

# MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

## PROCES VERBAL du Conseil municipal du mercredi 30 mars 2016

N° 18/2016

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 23 mars 2016, se sont réunis le mercredi 30 mars 2016, à 18h30, sous la présidence de Jean-François Cointre, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Compte de gestion et compte administratif du C.C.A.S. 2015 (Commission Communale d'Action Sociale)
- Compte de gestion et compte administratif du budget « assainissement collectif » 2015
- Compte de gestion et compte administratif du budget « général » 2015
- Subventions aux associations en 2016
- Avis sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCot) du Pays Vallée du Loir
- Questions diverses

Sur les 11 conseillers en exercice, 9 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Papillon, Elisabeth Houvrard, Danielle Petit, Nathalie Dargier

Messieurs Jean-François Cointre, Jean-Luc Loriot, Michel Defay, Jean-Didier Dirdin, Laurent Jacquin

Absente excusée : Mme Nadine Sepré donne procuration à Mme Katia Papillon

Absent : M. Sébastien Dubois

La séance de conseil est ouverte à 18h30.

Mme Katia Papillon, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

### **Budget « CCAS » :**

En référence à l'article 79 de la loi NOTRe donnant possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre son CCAS et à la délibération n° 99/2015 du 27 octobre 2015 du Conseil municipal de Château l'Hermitage, les membres du Conseil municipal approuvent par 10 voix, le compte de gestion 2015 du receveur municipal.

L'excédent de 1 525.76 € en section de fonctionnement apparaîtra sur le compte de gestion 2016 du budget principal.

Les membres du Conseil municipal approuvent par 9 voix, le compte administratif 2015.

Il laisse apparaître un excédent de 1 525.76 € en section de fonctionnement qui sera reporté au budget « général » 2016 au R002.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

Le Maire n'a pas pris part au vote.

### **Budget « assainissement » :**

Les membres du Conseil municipal approuvent par 10 voix, le compte de gestion 2015 du receveur municipal, conforme au compte administratif 2015.

Les membres du Conseil municipal approuvent par 9 voix, le compte administratif 2015.

Il laisse apparaître un excédent de 2 760.14 € en section de fonctionnement et un déficit de 1 779.50 € en section d'investissement.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

Le Maire n'a pas pris part au vote.

**Budget « principal » :**

Les membres du Conseil municipal approuvent par 10 voix, le compte de gestion 2015 du receveur municipal, conforme au compte administratif 2015.

Les membres du Conseil municipal approuvent par 9 voix, le compte administratif 2015.

Il laisse apparaître un excédent de 172 378.70 € en section de fonctionnement et un déficit de 56 424.24 € en section d'investissement.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

Le Maire n'a pas pris part au vote.

**Vote des subventions 2016**

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, décide des subventions ci-dessous s'élevant à 4 000 € :

<b>NOM DES ASSOCIATIONS</b>	<b>Article 6574</b>	<b>2016</b>
Batterie Fanfare de Requeil/Château l'Hermitage		<b>240</b>
Société de chasse de Requeil/Château l'Hermitage		<b>50</b>
Foyer rural Requeil/Château l'Hermitage		<b>550</b>
Coopérative scolaire Requeil (classe découverte)		<b>1 140 *</b>
Association La Cabriole, Requeil		<b>150</b>
Animation Château-l'Hermitage		/
Les Fils Castéliens		<b>50</b>
Les Amis de l'Abbaye		/
LDA (fourrière)		<b>125</b>
Croix Rouge		<b>100</b>
MFR Verneil Le Chétif		<b>1 045 **</b>
CFA(CCI)		<b>50</b>
Subvention non affectée		<b>500</b>
<b>ARTICLE 6574 TOTAL</b>		<b>4 000</b>

Subventions exceptionnelles :

\* dont 1060 € pour le séjour en classe découverte, printemps 2016.

\*\* dont 985 € pour gratification d'un stagiaire selon convention du 27 juillet 2015 et 15 € de cotisation annuelle

**En questions diverses :**

- Confirmation du déroulement de la journée culturelle communautaire à Château l'Hermitage, le dimanche 3 juillet, avec marché du terroir le même jour.
- Organisation de la soirée ANCPEN pour la remise du diplôme « villes et villages étoilés » le vendredi 22 avril à partir de 19h30, salle Belle Croix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.